

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 décembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous soumetts le dossier concernant l'acquisition de deux parcelles à Ecully situées, l'une, en bordure ouest de la rue Pierre Baronnier, l'autre, à l'angle sud-ouest de cette voie et de la rue Franklin Roosevelt, à détacher respectivement des propriétés appartenant aux consorts David et à madame Bouquin.

Ces parcelles, qui couvrent des surfaces respectives de 659 et 15 mètres carrés, sont nécessaires à la réalisation des travaux d'élargissement de la rue Pierre Baronnier et à la création d'un giratoire à l'angle des voies sus-visées.

Aux termes des compromis qui vous sont présentés, les intéressés céderaient les biens leur appartenant aux conditions ci-après :

- les consorts David, à titre gratuit en application des dispositions de l'arrêté d'autorisation de lotir n° 69-081-95007 qui leur a été délivré le 6 novembre 1996,

- madame Bouquin, à titre gracieux,

étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à l'exécution de divers travaux rendus indispensables par le recoupement des deux propriétés concernées, notamment la reconstruction d'une clôture sur une longueur d'environ 42 mètres. L'ensemble des travaux est estimé à 710 000 F ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu lesdits compromis ;

Vu l'arrêté d'autorisation de lotir n° 69-081-95007 délivré le 6 novembre 1996 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ces compromis.

2° - Autorise monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

3° - La dépense relative aux travaux sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 231 510 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,